

Démarche investisseur responsable

La vision de l'investissement responsable
chez Portzamparc Gestion

Janvier 2025

Pour Portzamparc Gestion, les pratiques durables doivent être au cœur de nos activités de gestion. Nous nous y efforçons au quotidien en intégrant la recherche extra-financière à l'analyse fondamentale et quantitative des valeurs. Nous souhaitons être acteurs du changement : à la fois pour nos clients, leurs bénéficiaires mais aussi pour la société dans son ensemble.

Parce qu'investir est notre métier et notre expertise au quotidien, nous choisissons :

- D'exprimer de manière transparente notre approche de l'**investissement durable** au travers d'engagements précis,
- De soutenir une transition environnementale juste, moteur d'une croissance durable.
- **D'investir sur le long terme**, en engageant un dialogue avec les sociétés pour promouvoir les meilleures pratiques,
- De sensibiliser nos parties prenantes sur le rôle que peut et doit jouer la finance et les entreprises dans la transition vers une **économie durable**.

Nous sommes conscients que nous n'y parviendrons pas seuls et c'est pour cette raison que nous nous appuyons dans notre démarche sur les équipes du Sustainability Centre de BNP Paribas Asset Management.

Une stratégie d'investissement qui intègre nos convictions en matière de durabilité

Portzamparc Gestion est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) depuis 2019.

Vous pouvez consulter notre dernier [Rapport PRI 2023](#). Ce rapport est également disponible sur notre site internet, page [Notre engagement responsable - Portzamparc Gestion](#)

Nous intégrons des critères et objectifs extra-financiers dans nos processus d'investissement :

Concernant notre gamme OPCVM, labellisée ISR : nous avons mis en place une stratégie d'investissement exigeante intégrant de l'analyse et le suivi d'indicateurs extra-financier : environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance des entreprises, formalisée dans notre Code de Transparence.

Concernant nos activités de conseil en investissement (Gestion Pilotée et Gestion Déléguée), nous ne sélectionnons que des fonds de sociétés de gestion signataires des Principes pour l'Investissement Responsable de Nations-Unies (PRI).

Les piliers de l'investissement durable

1. L'intégration ESG

Nos gérants prennent en compte de manière systématique les facteurs ESG matériels sur un secteur donné. Conformément à nos convictions, cette démarche leur permet d'identifier les risques et les opportunités dont les autres acteurs du marché n'ont pas nécessairement connaissance, ce qui leur apporte donc un avantage compétitif.

2. Le vote, le dialogue et l'engagement

Nous pensons qu'un dialogue renforcé avec les émetteurs peut améliorer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux maîtriser les risques sur le long terme.

Nos gérants dialoguent avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, avec pour objectif de les inciter à adopter des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement.

La politique d'engagement et la politique de vote de Portzamparc Gestion sont disponibles à cette adresse [Notre engagement responsable - Portzamparc Gestion](#)

3. Conduite responsable des entreprises, politiques sectorielles et liste d'exclusions

Aligné sur les standards de BNP Paribas Asset Management, Portzamparc Gestion applique pour tous ses investissements des exclusions fondées sur les 10 principes du **Pacte Mondial des Nations Unies**. Cadre de référence universel d'évaluation des entreprises et applicable à l'ensemble des secteurs industriels, le Pacte Mondial s'appuie sur des conventions internationales portant sur les domaines du respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'environnement et sur la lutte contre la corruption.

Ce cadre normatif est complété par les « **Principes directeurs pour les entreprises multinationales** » rédigés par L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). « *Ces principes directeurs sont des recommandations que les gouvernements adressent aux entreprises multinationales afin de favoriser une conduite raisonnable des entreprises dans les domaines des relations professionnelles, des droits de l'homme, de l'environnement, de la fiscalité, de la publication d'informations, de la lutte contre la corruption, des intérêts des consommateurs, de la science et de la technologie, et de la concurrence* » (source : www.oecd.org)

La politique d'exclusions dites « Responsible Business Conduct », de BNP Paribas Asset Management, intègre, les standards environnementaux, sociaux et de gouvernance du Groupe BNP Paribas, alignés avec les meilleures pratiques internationales.

Ces standards sont formalisés au travers des « Politiques Sectorielles » du Groupe BNP Paribas qui encadrent nos investissements et concernent, à ce jour :

- L'huile de palme, la pâte à papier et l'agriculture. C'est au travers de ces trois politiques nous adressons notamment la problématique de la déforestation.
- Les secteurs du pétrole et gaz non-conventionnels
- L'extraction minière
- Le secteur de l'énergie nucléaire
- Le secteur de la défense (excluant ainsi les armes controversées telles que mines antipersonnel, armes à sous-munitions ou nucléaires)

Nous avons annoncé une stratégie de sortie totale du charbon thermique d'ici à 2040.

Ces stratégies de sorties et/ou le non-respect des standards définis dans les politiques sectorielles conduisent à l'exclusion des sociétés de notre périmètre d'investissement.

En plus des politiques sectorielles, le Groupe applique une liste d'exclusion d'activités et de biens :

- Activités principalement liées au tabac,
- Production ou le commerce d'armes controversées,
- Fibres d'amiante,
- Produits contenant des PCB (biphényles polychlorés),
- Commerce de toute espèce ou produit végétal ou animal régi par la Convention sur Commerce international des espèces de faune ou de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) qui ne sont pas autorisés par un permis CITES

La politique de « Conduite Responsable des Entreprises » de BNPP et ses différentes composantes sont également disponibles [ici](#).

AVERTISSEMENT

Portzamparc Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP 97077, constituée sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 10 rue Meuris 44100 Nantes, France, RCS Paris 326 991 163, et son site web : www.portzamparcgestion.fr

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille. Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) des instruments financiers, où une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question. Cette documentation est disponible sur le site web.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur www.portzamparcgestion.fr

